



Barèmes, tarifs et honoraires

Transaction Paris et Ile de France*:

Prix de vente supérieur à 600 000€	5 % TTC à la charge du vendeur.
Prix de vente de 400 000€ à 599 000€	6 % TTC à la charge du vendeur.
Prix de vente de 200 000€ à 399 000€	7 % TTC à la charge du vendeur.
Prix de vente inférieur à 199 000€	9 % TTC à la charge du vendeur.

*1% TTC en sus dans chaque catégorie pour les biens hors Paris et Ile de France.

Mandat de négociation d'achat :

5% à la charge de l'acquéreur

Avis de valeur :

Forfait 2500 € TTC à la charge du demandeur

Baux d'habitation, meublée ou vide, soumis à la loi du 6 juillet 1989

Prestation	Réglés par	Secteur	Tarif H.T	Tarif T.T.C
Forfait : Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes	Propriétaire		10% du loyer annuel Hors charges	12% du loyer annuel Hors charges
Visite, constitution du dossier, rédaction d'actes	Locataire	ZTT	10,00€/m ²	12,00€/m ²
		ZT	8,30€/m ²	10,00€/m ²
		RT	6,50€/m ²	8,00€/m ²

Designation officielle : ZTT : Zone très tendue; ZT : Zone tendue; RT : Reste du territoire

Etats des lieux

Baux meublés : 2,50€/m ² H.T (3€ T.T.C de la surface habitable) + un forfait (de 150€ jusqu'à 2 000€ de loyer, 250€ de 2001 € à 4000€ et 500€ au-delà.).	Baux vides : 2,50€/m ² H.T (3€ T.T.C de la surface habitable)
---	--

Barème en vigueur au 1er septembre 2021

AGIER GATTO IMMOBILIER SA, ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit d'eux que le paiement de ses honoraires.